



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à Hôtel de Ville, au 453 rue Saint-Denis, le 7 avril 2026, le Conseil a adopté le règlement 26-436, intitulé :

**Règlement 26-437 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-349
CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX AFIN DE MODIFIER LE
NOMBRE DE CHIENS PERMIS DANS UN CHENIL**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de Ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 9 avril 2026

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier